



# Informations en cas de reprise d'un captage d'eau privé



**De Watergroep**  
WATER. VANDAAG EN MORGEN.

Même lorsque vous avez un captage d'eau privé, cette eau doit encore être évacuée et épurée. C'est pourquoi les clients avec un captage d'eau privé doivent quand même avoir un contrat d'eau. Lorsque vous déménagez, vous devez transférer ce contrat d'eau. Vous trouverez plus d'informations sur les factures en cas de captage d'eau privé sur [dewatergroep.be/captagesdeauprives](http://dewatergroep.be/captagesdeauprives).

## Quand devez-vous utiliser ce document de reprise ?

- Vous déménagez dans une nouvelle habitation et souhaitez mettre le captage d'eau privé à cet endroit à votre nom ? Dans ce cas, vous reprenez le captage d'eau privé du client sortant.
- Le captage d'eau privé de votre habitation actuelle est-il à votre nom ? Dans ce cas, vous réglez la reprise avec le repreneur de votre habitation actuelle.

ⓘ Attention : pour un captage d'eau privé, vous avez besoin de ce document de reprise distinct.

Fournissons-nous également de l'eau à cette adresse ? Dans ce cas, en plus de ce document de reprise, vous devez également remplir et envoyer le document de reprise « Reprise de la distribution d'eau ».

Vous utilisez également ce document lorsque vous reprenez le **captage d'eau privé de quelqu'un d'autre, par exemple :**

- en tant que propriétaire si vous n'avez pas encore de nouveau locataire
- en tant que nouveau colocataire, à la fin d'une relation...

Vous ne pouvez pas utiliser ce document pour signaler un nouveau captage d'eau privé ou supprimer un captage d'eau privé existant.

En tant que repreneur, notez toujours le nombre de personnes domiciliées (inscrites officiellement à la commune) pour obtenir une réduction correcte sur votre facture d'eau.

Complétez toutes les données. De cette manière, nous pourrons traiter le document rapidement et correctement.

ⓘ Utilisez un nouveau document de reprise par adresse.

## Comment remplir le document de reprise ?

Imprimez 2 exemplaires de ce document de reprise ou ouvrez ce document de reprise sur votre ordinateur. Remplissez-le ensemble le jour du transfert des clés et signez-le (sur papier ou numériquement).

Conservez tous deux un exemplaire original de ce document de reprise. Le client sortant ou le repreneur envoie le plus vite possible une copie de ce document de reprise à De Watergroep, avec une copie de la carte d'identité.

Jusqu'à ce point, le client sortant reste responsable de frais éventuels.

## Quid si, en tant que repreneur, vous n'êtes pas encore client de De Watergroep ?

Une fois que nous avons traité le document de reprise, vous recevez une confirmation de contrat avec votre compte client.

## Que dois-je remplir sous « Logement locatif » ?

Notez les données du propriétaire le plus récent de l'habitation. Le propriétaire le plus récent est-il le client sortant ou le repreneur ? Dans ce cas, il suffit de cocher la case « propriétaire » sous « Données du client sortant » ou « Données du repreneur ».

## Quid si l'habitation reste inhabitée pendant une longue période ?

L'habitation est-elle inoccupée pendant une longue période, par exemple en cas de décès ou de rénovation ? Dans ce cas, le propriétaire reprend le captage d'eau privé.